

LA MULTI-ACTIVITE



Déclaration d'activité

Depuis le l^{er} janvier 2023, toute personne qui souhaite exercer une activité professionnelle doit obligatoirement se déclarer sur le site du guichet unique : <u>https://procedures.inpi.fr/?/</u>; dans le respect des règles sociales et fiscales en vigueur, et ce même en exerçant une autre activité en parallèle (salariée, indépendante, auto-entrepreneur ou bien en tant qu'étudiant.e ou retraité.e).







Cas N°1: vous êtes salarié

Les salariés qui souhaitent exercer une activité libérale doivent procéder à une création d'entreprise en tant qu' « entrepreneur individuel » depuis le site de l'INPI.





Cas N°1: vous êtes salarié

Les personnes qui n'exercent pas d'activité relevant du régime social des artistes-auteurs peuvent choisir de bénéficier du statut microentrepreneur.





Lorsque vous avez déjà déclarée une activité libérale, pour adjoindre une nouvelle activité vous devez effectuer une modification de votre entreprise depuis le site de l'INPI.





L'adjonction d'activité est nécessaire lorsque les activités ne relèvent pas du même régime social (et même parfois fiscal).

Par exemple: vous êtes (plasticien) artiste-auteur et vous souhaitez rajouter une activité relevant de la micro-entreprise (conseil).

Vous avez une activité déclarée en BNC (formation) et souhaité rajouter une activité en BIC (fabrication de bijoux) .







À partir de cette étape, vous pouvez suivre le déroulé de votre démarche de déclaration de début d'activité dans la colonne à gauche de votre écran.

Le renseignement du nom de dossier est obligatoire et vous est personnel, même si cela n'a pas d'implication officielle sur le reste de la procédure.

Bon à savoir: dans le cas où vous souhaitez adjoindre une activité artistique (ou une microentreprise si vous êtes déjà artiste-auteur), à la question « l'entreprise bénéficie-t-elle du statut micro-entrepreneur », vous devez toujours répondre « Non », sinon cela bloquera le reste de la démarche et l'adjonction ne pourra se poursuivre.

Il faut également associer l'adresse de l'entreprise à l'établissement et non à votre personnel, afin que votre nouvelle activité soit associée à votre SIREN.



Identité de l'entreprise	FRANCHESCA	
Entrepreneur Entreprise	Identité de l'entreprise	^
Contrat d'appui	Siren 917790842	L'entreprise bénéficie-t-elle du statut micro- entrepreneur ? * î O Oui
 Établissements Pièces jointes Observations et 	L'entrepreneur a-t-il opté pour option EIRL avant le 1 Oui Non	5 février 2022 ? *
 ☑ ☑ Correspondance ☑	Adresse de l'entreprise	^
Pour cette Entreprise :	L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? * O Oui Non	L'entrepreneur souhaite-t-il associer l'adresse de son entreprise à son établissement ? * Oui Onn
0 vos formalités en cours	Le déclarant a-t-il recours à une société de domiciliation ? * (i)	
7 vos brouillons	Oui	



Déclaration du contrat d'appui

Cette section s'adresse aux personnes ayant signées un CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) dans le but est de bénéficier d'un accompagnement (aide matérielle, financière, etc.), en échange d'un engagement à suivre un programme de préparation à la création ou à la reprise d'une entreprise.

Pour en savoir+: voir avec le Pôle Emploi





Lorsque vous procédez à l'ajout de votre établissement, votre établissement précédent (correspondant à votre première activité) apparait sur la liste des établissements déjà déclarés. Vous pouvez en modifier les informations si vous le souhaitez.

Liste des établissements de l'entreprise () Ajouter un établissement Établissements inchangés		
Établissement 91779084200012 107 RUE PAUL HOCHART 94240 L'HAY-LES-ROSES Établissement principal	>	Accéder aux activités de cet établissement



NB: Vous pouvez à cette étape, déclarer votre second établissement à une autre adresse que celle inscrite pour votre première activité.

Adresse de l'étab	lissement	^	,
	Besoin d'assistance ? Lancer le	tutoriel vidéo sur les adresses 🖻	
Pays *			
FRANCE	\checkmark		
Adresse *			1
		~	
Type to search			



Ajoutez l'une après l'autre les activités exercées à l'aide du bouton ci-dessous.

Activités exercées actuellement par l'établissement

Aiouter une activité

Dans la section « ajouter une activité » vous devez remplir les champs en fonction de votre situation.

> Pour le champ « Fonction principale au sein de l'établissement », vous devez cocher « OUI »

> Pour le champ « Description détaillée », veuillez mentionner votre activité avec des détails limités, par exemple « peintre, sculpteur, illustrateur, etc. ».

> Pour les champs « Catégorisation de l'activité », pour les artistes-auteurs, vous devez choisir les catégories suivantes :

- Catégorie 1 « Activités de services »
- Catégorie 2 « Arts, culture et divertissement »
- Catégorie 3 « Activités créatives, artistiques et de divertissement »
- Catégorie 4 choisir l'activité artistique correspondant à votre activité



Activité non sédentaire * 🛈 🔿 Oui 🛛 💿 Non		Activité dans le prolongement d'une activité agricole * î O Oui	
Description détaillée * 🛈			
Plasticien			
Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation	de votre a	ctivité, vous pouvez faire appel au chatbot.	
Catégorisation 1 de l'activité * 🛈		Catégorisation 2 de l'activité * 🛈	
Activités de services	\sim	Arts, culture et divertissement	\sim
Catégorisation 3 de l'activité * 🕕		Catégorisation 4 de l'activité * 🛈	
Activités créatives, artistiques et de spectacle	\sim		~
Artiste / Auteur * 🛈 O Oui O Non		Création artistique des céramistes, émailleurs, liciers, vitraillistes et autres métiers d'art	î
		Création artistique relevant des arts plastiques et graphiques	
Origine		Création artistique audiovisuelle, cinématographique et photographique	
Type d'origine *		Création d'œuvres littéraires et dramatiques	
	~	Création d'œuvres musicales et chorégraphiques	
		Création de jeux et de jeux vidéo	
ÉTAPE PRÉCÉDENTE	5/8	Auteur de logiciels	-



Pour les artistes qui souhaitent ajouter une activité non artistique, il faut choisir les catégories qui se rapprochent de l'activité que vous souhaitez déclarer. Par exemple, pour donner des cours, vous pouvez choisir la catégorie « enseignement ».

BON A SAVOIR

Pour les personnes ayant déclarées leur première activité avant le 1^{er} janvier 2023 sur le site du CFE Urssaf, une mise à jour des informations (catégorisation de l'activité) de cette activité sera nécessaire pour adjoindre une seconde activité.



Activité non sédentaire * i O Oui I Non	Activité dans le prolongement d'une activité agricole * (i) O Oui (i) Non
Description détaillée * 🛈	
formateur	
Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation de vot	re activité, vous pouvez faire appel au chatbot.
Catégorisation 1 de l'activité * 🛈	Catégorisation 2 de l'activité * 🛈
Activités de services 🗸 🗸	Enseignement v
Catégorisation 3 de l'activité * 🛈	
Enseignement culturel 🗸 🗸	
Vous déclarez une activité de forme Libérale. La formalité n'a pas d'organisme de validation. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette forme d'activité, vou question pour la faire correspondre au mieux avec la descr	us pouvez adapter la catégorisation de l'activité en iption détaillée de votre activité.
Artiste / Auteur * 🕖 O Oui 💿 Non	Marin professionnel U O Oui I I Non



Vous pouvez à tout moment, modifier les informations de vos deux activités en restant cohérent avec le principe de remplissage du formulaire de l'INPI.

	Liste des établissements de l'entreprise 🛈		
Identité de l'entreprise	Rechercher un établissement Rechercher	Q	Ajouter un établissement
 ✓ I<u>Io</u> Composition ✓ ⓓ Insaisissabilité 	Établissements inchangés		
 Établissements Pièces jointes Observations et correspondance Récapitulatif 	Établissement 91779084200012 107 RUE PAUL HOCHART 94240 L'HAY-LES-ROSES Établissement principal	>	Accéder aux activités de cet établissement
Pour cette Entreprise :	Établissements ouverts		
vos formalités en coursvos brouillons	Établissement En cours d'attribution 9 CRS des Longs Prés 92100 Boulogne-Billancourt Établissement secondaire	>	Accéder aux activités de cet établissement



Une fois que vous avez ajouté votre activité, vous devez valider vos informations , puis insérer une copie de votre pièce d'identité (CNI, Passeport, Titre de séjour).

Identité de l'entreprise	^
Sélectionner un type de pièce	
	~
Attestation de renonciation à la protection du p	patrimoine personnel
Faites glisser votre document	Nota bene : Ce document ne sera pas diffusé par le Registre National des Entreprises.
OU	
🕂 Sélectionnez un fichier	



Vous pourrez également consulter un récapitulatif de votre nouvelle déclaration d'activité mentionnant vos deux établissements (la modification à cette étape est toujours possible).

Insaisissabilité	Voir le détail 🗸
Établissements	Cacher le détail ㅅ
Établissement - 91779084200012	Voir le détail 🗸
Établissement en création	Voir le détail 🗸
Pièces jointes	Voir le détail 🗸
Observations et correspondance	Voir le détail 🗸



Une fois votre dossier validé, vous devez procéder à la signature de votre document depuis votre espace France Connect+. Pour cela, devez être en possession d'un compte <mark>Identité Numérique</mark> de l'application de la poste.

Si vous ne parvenez à créer votre compte Identité Numérique, vous pouvez vous rendre auprès d'un bureau de la poste.

Attention: les personnes ayant un titre de séjour dont la durée est inférieure à 5ans, ne peuvent créer un compte Identité numérique.

Aucune solution n'est prévue pour ces personnes à ce jour.



Une fois votre signature effectuée, vous pourrez suivre le traitement de votre demande depuis votre tableau de bord.

0	0	0	0	0	0
Formalité en attente de signature	Formalité en attente de paiement	Formalité en attente de régularisation	Formalité en attente de validation	Formalité validée	Formalité rejetée
tat d'avancement des f	formalités				
iltrer les formalités pa	ar type	Filtrer les formalités pa	r statut		



NOTES

- L'adjonction d'activité confère l'attribution d'un autre numéro SIRET. Cependant, il arrive qu'un code APE supplémentaire soit attribué à la place du SIRET.
- Un seul de vos établissements peut-être déclaré comme établissement principal
- □ Le lien avec l'Urssaf correspondant à votre nouvelle activité se fait automatiquement, une fois celle-ci déclarée. Si cela n'est pas effectif dans un délai de 4 semaines après la validation de votre adjonction d'activité, vous devrez vous même prendre contact avec l'Urssaf concerné.